



REGLEMENT DE CONSULTATION RELATIF

A L'APPEL D'OFFRES OUVERT

N°42/2026

**OBJET : VENTE D'UN LOT DE FERRAILLE ET DE VÉHICULE AVEC
PAPIER EN DEUX (02) LOTS SÉPARÉS.**

LOT N°1 : VENTE D'UN LOT DE FERRAILLE

LOT N°2 : VENTE D'UN VÉHICULE AVEC PAPIER

Date limite de dépôt des plis : 11.08.2026 à 10 H 00

SOMMAIRE

ARTICLE 1 :	Objet du règlement de consultation	3
ARTICLE 2 :	Répartition en lots.....	3
ARTICLE 3 :	Mode d'attribution	3
ARTICLE 4 :	Contenu du dossier d'appel d'offres	3
ARTICLE 5 :	Retrait du dossier d'appel d'offres.....	3
ARTICLE 6 :	Demande et communication d'informations aux concurrents	3
ARTICLE 7 :	Visite des lieux.....	4
ARTICLE 8 :	Liste des pièces justifiant les capacités et qualités des concurrents	4
ARTICLE 9 :	Offre financière	4
ARTICLE 10 :	Présentation des dossiers des offres des concurrents.....	5
ARTICLE 11 :	Dépôt des plis des concurrents	5
ARTICLE 12 :	Retrait des plis.....	6
ARTICLE 13 :	Ouverture des plis et examen des offres	6
ARTICLE 14 :	Délai de validité des offres	7
ARTICLE 15 :	Monnaie de formulation des offres	7
	Langue d'établissement des pièces des offres	8
Annexe 1 :	Modèle d'acte d'engagement	9
Annexe 2 :	Modèle de déclaration sur l'honneur(*)	11
Annexe 3 :	Attestation de visite des lieux	13

ARTICLE 1 : Objet du règlement de consultation

Le présent règlement de consultation régit l'appel d'offres ouvert n°42/2026 qui a pour objet la **vente d'un lot de ferraille et de véhicule avec papier** du Laboratoire Public d'Essais et d'Etudes désigné ci-après par Maître d'ouvrage ou LPEE.

ARTICLE 2 : Répartition en lots

Le présent appel d'offres concerne un marché réparti en deux (02) lots consistant en ce qui suit :

LOT N°1 : VENTE D'UN LOT DE FERRAILLE

LOT N°2 : VENTE D'UN VÉHICULE AVEC PAPIER

Les concurrents peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots.

ARTICLE 3 : Mode d'attribution

Les fournitures objet de la présente concurrence, seront adjudgées par lot. Les soumissions portant sur une partie du lot ne sont pas admises.

ARTICLE 4 : Contenu du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres comprend :

- a) Copie de l'avis d'appel d'offres ;
- b) Un exemplaire du cahier des prescriptions spéciales ;
- c) Le modèle de l'acte d'engagement ;
- d) Le modèle du bordereau des prix ;
- e) Le modèle de la déclaration sur l'honneur ;
- f) Le présent règlement de la consultation.

ARTICLE 5 : Retrait du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents dans le bureau d'ordre du siège du LPEE, sis au 25, Rue d'Azilal-Casablanca dès la parution de l'avis d'appel d'offres sur le site web du LPEE ou au premier journal et jusqu'à la date limite de remise des offres.

Le dossier d'appel d'offres est mis gratuitement à la disposition des concurrents.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé sur le site web du LPEE (www.lpee.ma).

Il peut également être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent par écrit à leurs frais et à leurs risques et périls.

ARTICLE 6 : Demande et communication d'informations aux concurrents

Les demandes par lettre avec accusé de réception d'informations ou renseignements formulées par les concurrents doivent être adressées dans un délai de sept (07) jours au moins avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis au bureau du maître d'ouvrage sis à 25, Rue d'Azilal à Casablanca.

Tout éclaircissement ou renseignement fourni par le maître d'ouvrage à un concurrent sera communiqué aux autres concurrents le même jour et dans les mêmes conditions, et au moins trois (3) jours avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis et ce par lettre recommandée avec accusé de réception, par fax confirmé ou par voie électronique suivante : dir.dla@lpee.ma

Les éclaircissements ou les renseignements seront également publiés sur le site web du LPEE.

ARTICLE 7 : Visite des lieux

Une visite des lieux sera organisée à la date fixée par l'avis d'appel d'offres à l'adresse suivante :

- La Station Expérimentale de la Route El Jadida (Route d'EL Jadida Km 7- OASIS - Casablanca).

Il sera dressé une attestation de visite des lieux (Annexe 3) signée contradictoirement par le maître d'ouvrage et le concurrent.

Les concurrents qui n'ont pas participé à la visite des lieux ne sont pas admis pour l'examen des offres.

ARTICLE 8 : Liste des pièces justifiant les capacités et qualités des concurrents

Chaque concurrent est tenu de présenter un dossier administratif et un dossier additif. Chaque dossier peut être accompagné d'un état des pièces qui le constituent.

A- Le dossier administratif comprend :

- a- Une déclaration sur l'honneur, en un exemplaire unique ;
- b- La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent. Ces pièces varient selon la forme juridique du concurrent :
 - S'il s'agit d'un auto-entrepreneur ou d'une personne physique agissant pour son propre compte, une copie de la CIN légalisée ;
 - S'il s'agit d'un représentant du concurrent, celui-ci doit présenter, selon le cas :
 - Une copie certifiée conforme de la procuration légalisée, lorsqu'il agit au nom d'une personne physique ;
 - Un extrait des statuts de la société et/ou copie du procès-verbal de l'organe compétent lui conférant le pouvoir d'agir au nom de cette société ;
 - L'acte par lequel la personne habilitée délègue son pouvoir à une tierce personne, le cas échéant.
- c- L'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu, le cas échéant ;
- d- Pour les groupements, une copie légalisée de la convention constitutive ;

B- Le dossier additif comprend

- a- Le cahier des prescriptions spéciales (CPS) signé à la dernière page avec la mention manuscrite « lu et accepté » et paraphé sur toutes les pages ;
- b- Le présent règlement de la consultation signé avec la mention manuscrite « lu et accepté » et paraphé sur toutes les pages ;
- c- Attestation de visite des lieux selon le modèle en annexe 3 signée contradictoirement par le maître d'ouvrage et le concurrent.

ARTICLE 9 : Offre financière

Pour chaque lot, l'offre financière comprend :

- a) Le bordereau des prix dont le modèle est établi par le maître d'ouvrage et figurant dans le dossier d'appel d'offres ;
Les prix unitaires du bordereau des prix-détail estimatif doivent être libellés en chiffres.
Le montant total du bordereau des prix-détail estimatif doit être libellé en chiffres.
- b) L'acte d'engagement par lequel le concurrent s'engage à réaliser les prestations objet du marché conformément aux conditions prévues aux cahiers des charges et moyennant un prix qu'il propose. Il est établi en un seul exemplaire sur un imprimé dont le modèle est annexé au présent règlement. Cet acte d'engagement dûment rempli, est signé par le concurrent ou son représentant habilité.

Le montant total de l'acte d'engagement doit être libellé en chiffres et en toutes lettres.

Lorsque l'acte d'engagement est souscrit par un groupement, il doit être signé soit par chacun des membres du groupement ; soit seulement par le mandataire si celui-ci justifie des habilitations sous forme de procurations légalisées pour représenter les membres du groupement lors de la procédure de passation du marché.

En cas de discordance entre le montant total de l'acte d'engagement, et de celui du bordereau des prix-détail estimatif, le montant du bordereau des prix-détail estimatif est tenu pour bon pour établir le montant réel de l'acte d'engagement.

ARTICLE 10 : Présentation des dossiers des offres des concurrents

Le dossier présenté par chaque concurrent est mis dans un pli cacheté portant :

- Le nom et l'adresse du concurrent ;
- L'objet de l'appel d'offres, le n° d'appel d'offres et l'indication des lots concernés ;
- La date et l'heure de la séance publique d'ouverture des plis ;
- L'avertissement que « le pli ne doit être ouvert que par le Président de la commission d'achat lors de la séance d'ouverture des plis ».

Ce pli contient deux (2) enveloppes comprenant :

- a- **La première enveloppe** : contient le dossier administratif et le dossier additif. Cette enveloppe doit être fermée, cachetée, scellée et porte de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention « Dossiers administratif et additif ».
- b- **La deuxième enveloppe** : contient l'offre financière du soumissionnaire. Cette enveloppe doit être fermée, cachetée, scellée et porte de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention « offre financière ».
- Cette même enveloppe doit contenir autant d'enveloppes fermées et cachetées que de lots pour lesquels le concurrent a soumissionné, contenant chacune l'acte d'engagement et le bordereau des prix du lot concerné.

ARTICLE 11 : Dépôt des plis des concurrents

Les plis sont au choix des concurrents, soit :

- Déposés contre récépissé dans le bureau d'ordre du maître sis au 25, Rue d'Azilal à Casablanca ;
- Envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Remis, séance tenante au président de la commission d'achat au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.

Le délai pour la réception des plis expire à la date et heure fixées par l'avis d'appel d'offres pour la séance d'ouverture des plis. Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés ne sont pas admis.

A leur réception, les plis sont enregistrés par le maître d'ouvrage dans leur ordre d'arrivée sur un registre spécial. Le numéro d'enregistrement ainsi que la date et l'heure d'arrivée sont portés sur le pli remis.

Les plis resteront cachetés et seront tenus en lieu sûr jusqu'à leur ouverture.

ARTICLE 12 : Retrait des plis

Tout pli déposé ou reçu peut être retiré antérieurement au jour et à l'heure fixés pour l'ouverture des plis. Le retrait du pli fait l'objet d'une demande écrite et signée par le concurrent ou son représentant dûment habilité. La date et l'heure du retrait sont enregistrées par le maître d'ouvrage dans le registre spécial tenu à cet effet.

Les concurrents ayant retiré leurs plis peuvent présenter de nouveaux plis dans les mêmes conditions fixées à l'article 8 du présent règlement de consultation.

ARTICLE 13 : Ouverture des plis et examen des offres

La séance d'ouverture des plis se tient en séance publique au siège du LPEE sis, 25 rue d'Azilal, Casablanca.

La commission procède à l'ouverture des dossiers administratifs et additifs.

Les membres de la commission écartent les offres qui expriment des restrictions ou des réserves.

La commission se réunit à huis clos pour examiner la conformité des dossiers administratifs et additifs et arrêter la liste des concurrents admissibles. Cet examen aboutit à l'établissement d'une liste des concurrents retenus par lot pour l'étape suivante d'ouverture des offres financière.

La commission donne lecture de la liste des soumissionnaires admissibles, sans faire connaître les motifs des rejets et ce, après délibérations de la commission sur le dépouillement des dossiers administratifs à la date et l'heure fixées.

La commission procède à l'ouverture des offres financières.

L'offre à retenir est celle dont le prix est le plus offrant, parmi toutes les offres retenues suite à l'examen des dossiers administratifs et additifs et des offres financières.

Offres équivalentes

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs offres jugées les plus avantageuses, c'est-à-dire lorsque les montants des offres financières sont identiques, tous éléments considérés, la commission peut, afin de départager les soumissionnaires concernés, les inviter à présenter, par écrit, une offre financière révisée à la hausse.

Si les soumissionnaires concernés refusent de présenter de nouvelles offres à des montants supérieurs, l'offre retenue est désignée par tirage au sort.

Les augmentations proposées sont présentées en pourcentage à appliquer au montant de l'offre financière initiale. Ils sont adressés par les soumissionnaires, sous plis scellés, portant les indications mentionnées au présent règlement de consultation

Leur ouverture se fait dans les mêmes conditions que les offres initiales.

Les augmentations proposées seront appliquées à tous les prix du bordereau des prix.

L'offre retenue est celle qui est la plus offrante après application de la révision à la hausse.

Si les soumissionnaires intéressés proposent des offres égaux après application de la révision à la hausse, la commission procède entre eux à un tirage au sort pour désigner le soumissionnaire à retenir.

Une fois l'adjudication est prononcée, le maître d'ouvrage informera les concurrents non retenus de sa décision.

1. La commission d'achat se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, de déclarer le présent appel d'offres infructueux ou l'annuler à tout moment avant la notification par écrit l'acceptation de son offre.
2. Aucun soumissionnaire ne peut prétendre à indemnité si son offre n'a pas été acceptée ou si l'appel d'offres est annulé ou déclaré infructueux.
3. Les résultats définitifs de l'appel d'offres sont affichés dans les locaux du maître d'ouvrage.
4. Le maître d'ouvrage informe le soumissionnaire retenu de l'acceptation de son offre par écrit.
5. Le maître d'ouvrage avise également les candidats ou soumissionnaires éliminés, par écrit, du rejet de leurs offres.

ARTICLE 14 : Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des plis.

Si dans ce délai le choix de l'attributaire n'est pas arrêté, le maître d'ouvrage pourra demander aux soumissionnaires par lettre recommandée avec accusé de réception et le cas échéant par fax confirmé ou par voie électronique de prolonger la validité de leurs offres. Seuls les soumissionnaires ayant donné leur accord par lettre recommandée avec accusé de réception, par fax confirmé ou par tout autre moyen de communication écrit pouvant donner date certaine, avant la date limite fixée par ce dernier, restent engagés pendant ce nouveau délai.

ARTICLE 15 : Monnaie de formulation des offres

La monnaie de l'offre doit être le Dirham Marocain (MAD).

Langue d'établissement des pièces des offres

Les pièces des offres présentées par les concurrents doivent être établies en langue française.

A Casablanca le

L'Acquéreur	Le Maître d'ouvrage
Nom et qualité du signataire Lu et approuvé (<i>mention manuscrite</i>) Cachet et signature	 DLAAP PRESENTE PAR : A. KORCHI  VERIFIE PAR : H. SARJANE VALIDE PAR : A. ABOUFARISS  LA DIRECTION GENERALE DU LPEE  

Annexe 1 : Modèle d'acte d'engagement

A. Partie réservée au LPEE

Appel d'offres ouvert sur offres des prix n° 42/2026 du

Objet de marché : Vente d'un lot de ferraille et de véhicule avec papier en deux (02) lots séparés.

B. Partie réservée au concurrent

a) pour les personnes physiques

Je (4), soussigné (prénom, nom et qualité), agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

adresse du domicile élu :

affilié à la CNSS sous le.....(5)

inscrite au registre du commerce de (localité)

sous le n° (5)

n° de patente (5).

b) Pour les personnes morales

Je (4), soussigné (prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)

agissant au nom et pour le compte de (raison sociale et forme juridique de la société)

au capital de.....

adresse du siège social de la société :

adresse du domicile élu :

affiliée à la CNSS sous le n°.....(5)

inscrite au registre du commerce (localité) sous le n° (5)

N° de patente..... (5).

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

1) Remets, revêtu (s) de ma signature un bordereau de prix établi (s) conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres.

2) m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et

moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :

Lot n° :.....

- Montant Total. :.....(en lettres et en chiffres)

- 3) m'engage à verser au maître d'ouvrage, au plus tard dans les 07 jours ouvrables à compter de la réception de la lettre de notification de l'approbation du marché, le prix sus indiqué.
- 4) m'engage à enlever les biens selon le planning fixé par le maître d'ouvrage
- 5) m'engage à ne formuler aucune réclamation en ce qui concerne les objets acquis, la vente étant sans garantie d'aucune sorte.
- 6) m'engage à me conformer à toutes les clauses et conditions du cahier des charges
- 7) m'engage à supporter les frais de timbre, et s'il y a lieu les frais d'enregistrement auxquels la vente donnera lieu.

Fait à..... Le

(Signature et cachet du concurrent)

(4) : lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :

a) mettre : « Nous, soussignés nous obligeons conjointement/ou solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement, les rectifications grammaticales correspondantes)

b) ajouter l'alinéa suivant : « désignons, (prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement ».

c) préciser la ou les parties des prestations que chacun des membres du groupement s'engage à réaliser pour le groupement conjoint et éventuellement pour le groupement solidaire.

(5) : Ces mentions ne concernent que les personnes assujetties à cette obligation.

Annexe 2 : Modèle de déclaration sur l'honneur(*)

Mode de passation : Appel d'offres ouvert n°42/2026 du

Objet de marché : Vente d'un lot de ferraille et de véhicule avec papier en deux (02) lots séparés.

A-Pour les personnes physiques

Je soussigné, (nom, prénom)

Portant l'identité CIN n°.....

Numéro de tél.....numéro du fax.....

adresse électronique.....agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

Adresse du domicile élu :

B - Pour les personnes morales

Je soussigné, (nom, prénom et qualité au sein de l'entreprise)

Numéro de tél numéro du fax

Adresse électronique

Agissant au nom et pour le compte de (raison sociale et forme juridique de la

Adresse du siège social de la société au capital de.....

Adresse du domicile élu Inscrite au registre du commerce (localité) sous le n° (1)

Affiliée à la CNSS sous le n°

N° de patente..... (1)

N° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR (2) (RIB), en vertu des pouvoirs qui me sont conférés ;

Déclare sur l'honneur :

1. Avoir lu et approuvé le dossier de l'appel d'offres et ses addenda éventuels et remplir les conditions de participation fixées pour le présent appel d'offres ;
2. M'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
3. M'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance, que celle-ci concerne uniquement les opérations d'enlèvement, de transport des biens et de nettoyage des locaux objets de l'appel d'offre ;
4. Etre en situation fiscale régulière et affilié à la CNSS et plus généralement que je rempli toutes les conditions prévues dans les textes législatifs et réglementaires ;
5. Ne pas être en liquidation ou en redressement judiciaire (ou être en redressement judiciaire mais autorisé par l'autorité judiciaire compétente) ;

6. M'engager à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché ;
7. M'engage à ne pas faire par moi-même ou par personne interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusions du présent marché.
8. Atteste que je ne suis pas en situation de conflit d'intérêt, conformément à la législation et réglementation en vigueur ;
9. Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature ;
10. Je reconnais avoir pris connaissance des sanctions relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur ;
11. M'engager à renoncer à mon cautionnement provisoire au profit du maître d'ouvrage selon les dispositions de l'article 9 du cahier des prescriptions spéciales.

Fait à....., le.....

Signature et cachet du concurrent

- (1) *Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence aux documents équivalents lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine ou de provenance.*
- (2) *A supprimer le cas échéant.*
- (*) *En cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.*

Annexe 3 : Attestation de visite des lieux

Appel d'Offres Ouvert N°42/2026

Objet : Vente d'un lot de ferraille et de véhicule avec papier en deux (02) lots séparés.

Je soussigné

Cas d'une personne physique

M.....

Portant l'identité CIN n°.....

Numéro de tél..... adresse électronique.....

Adresse.....

Cas d'une personne morale

..... (Raison sociale et forme juridique),

Représenté par M..... qualité..... en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés.

Numéro de tél..... numéro du fax..... adresse électronique.....

Au capital social Patente n°

Registre de commerce de Sous le n°

Faisant élection de domicile au.....

Atteste par la présente m'être rendu personnellement le..... sur le site du LPEE à :

- Km 7, Route d'El Jadida-Casablanca,

En vue d'effectuer la visite des lieux relative à l'appel d'offres cité en entête. Cette visite a été effectuée en compagnie des représentants du LPEE.

J'atteste :

- 1) Avoir visité le site concerné par les prestations objet du présent appel d'offres ;
- 2) Avoir pris connaissance du matériel mis en vente ;
- 3) Avoir pris connaissance de la consistance de l'objet du présent appel d'offres.

Fait à Casablanca en deux exemplaires originaux le

(Un exemplaire pour l'acquéreur et un exemplaire pour LPEE)